

La lettre de l'UNSA

**Un syndicat
qui informe**

**Un syndicat
responsable**

Un syndicat utile



VOS CONTACTS

La nouvelle équipe UNSA est maintenant bien installée, vous pouvez joindre facilement un interlocuteur UNSA pour vous aider, vous conseiller et vous défendre.

Des permanences tous les mardis et jeudis après-midi avec **Virginie Angelot** que vous pouvez contacter au 03 80 44 37 68.

Des référents syndicaux pour les agents des lycées :

25 : Jean-Claude Clerget
au 07 75 24 82 54 (entre 8h - 18h)

21 : Majid Charaoui
au 06 09 87 20 47 (après 16h)

58, 71, 89 : Brigitte Marlin
au 06 29 79 04 66 (après 16h)

39, 70, 90 : Emmanuel Petit
au 06 85 32 84 41 (entre 8h - 17h)

Pour les sièges, vous pouvez contacter à **Dijon** :
Anne Lastennet au 06 11 23 02 15

et sur **Besançon** :
Catherine Angonin au 06 16 25 77 60.

Vous trouverez aussi l'ensemble des représentants UNSA dans les CAP, le CT, le CHSCT et les comités de réforme sur notre site Internet (www.unsa-crbfc.eu).

Stéphane MATTHEY - Secrétaire général -
stephane.matthey@unsa.org - 06 29 69 74 18

Syndicat UNSA du Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté
www.unsa-crbfc.eu contact@unsa-crbfc.eu 15 mai 2017 - n°7

DOSSIER PAGES 2 & 3

Le dossier spécial :
la demande de révision de
son évaluation annuelle


ADHÉRER PAGE 4

Soutenez l'UNSA en
adhérant : - 66 % de
crédit d'impôt ou de
déduction fiscale

Dossier spécial

La demande de révision de son évaluation annuelle



 L'UNSA Conseil régional sur Facebook :
<https://www.facebook.com/crbfc.unsa>

 L'UNSA Conseil régional sur Twitter :
https://twitter.com/unsa_crbfc





La demande de révision de son évaluation annuelle

NOTIFICATION DU COMPTE RENDU au fonctionnaire pour observations éventuelles et signature

15 jours francs*

Demande de révision du compte rendu adressée par le fonctionnaire à l'autorité territoriale

15 jours

Réponse de l'autorité territoriale au fonctionnaire sur la demande de révision

Réponse favorable

Prise en compte de la demande et modification du compte rendu

Rejet de la demande

1 mois

Saisine de la CAP compétente par le fonctionnaire
La CAP peut proposer une révision du compte rendu à l'autorité territoriale

NOTIFICATION du compte rendu définitif au fonctionnaire

DÉCISION de l'autorité territoriale et notification du compte rendu définitif au fonctionnaire

UNSA

Vous contestez objectivement les observations du compte-rendu (votre signature ne vous empêche pas de demander une révision ou d'exercer les voies de recours de droit commun)

UNSA

Sur les conseils de votre syndicat UNSA vous avez fait partir un courrier de demande de révision dans les 15 jours francs.

UNSA

Attention, l'absence de réponse équivaut à une décision implicite de rejet. Il faut alors saisir la CAP dans le délai d'un mois. Prenez rapidement contact avec vos représentants UNSA dans les CAP.

UNSA

1. Avant la CAP - Préparation des arguments avec vous
2. Vos représentants UNSA vous défendent en CAP.
3. Après la CAP, l'UNSA vous informera de la décision de l'administration.

* la notion de jour franc est utilisée pour calculer un délai qui ne court qu'à partir de la fin du jour de référence. Un délai de quinze jours francs débutant un lundi s'arrêtera le mardi de la deuxième semaine suivante au soir. Un délai franc est décompté sans tenir compte du jour de la notification. Si le dernier jour du délai tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié, le recours peut être déposé le premier jour ouvrable suivant (articles 641 et 642 du Code de procédure civile).

Problème : je n'ai pas fait de demande de révision ?

La demande de révision ne constitue pas un recours gracieux, ni un préalable obligatoire aux recours de droit commun qui peuvent prendre la forme d'un recours gracieux et/ou un recours contentieux.

Solution 1 : le recours gracieux

1. Le recours gracieux doit être adressé dans un délai de 2 mois à compter soit :

- de la notification initiale du compte rendu de l'entretien professionnel
- de la réception de la réponse de l'autorité territoriale à la demande de révision
- après communication du compte rendu d'entretien éventuellement révisé par l'autorité territoriale, après avis de la CAP

Solution 2 : le recours contentieux

2. Le recours contentieux s'exerce deux mois à compter soit :

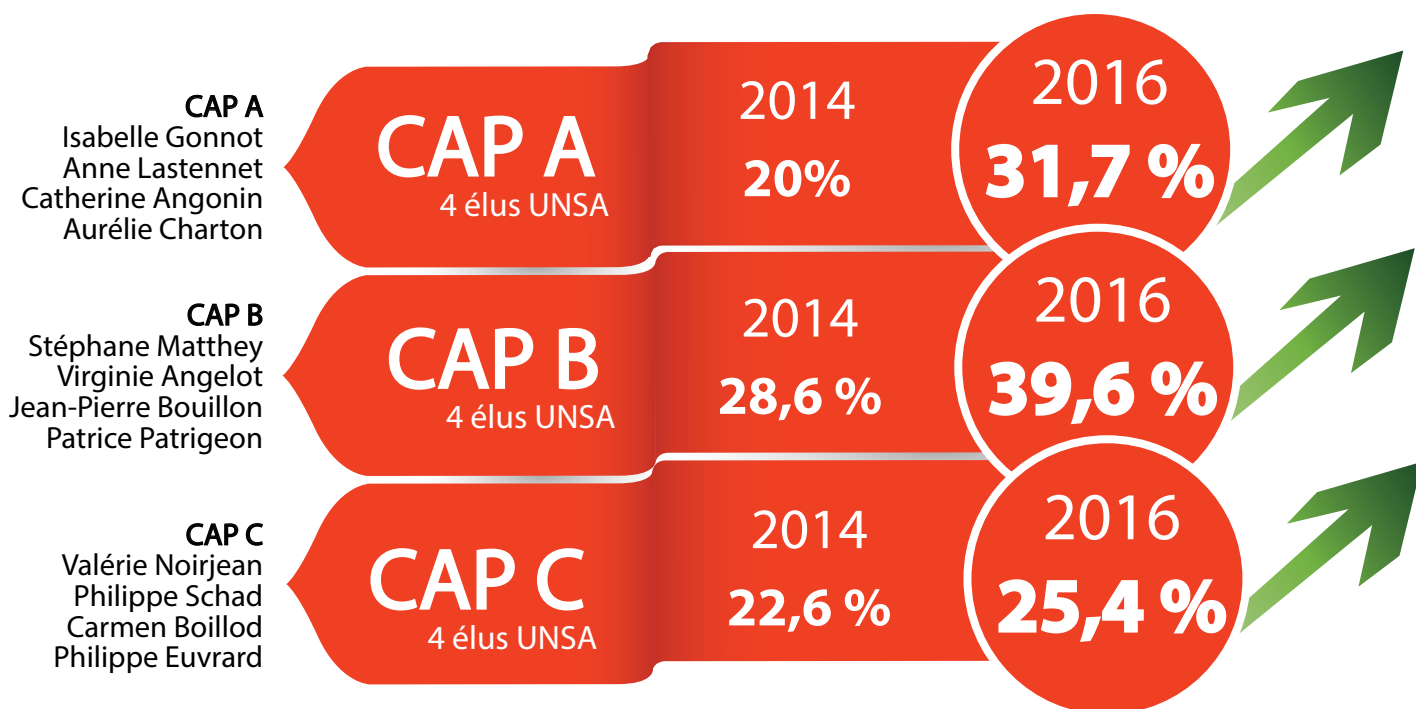
- de la notification initiale du compte rendu de l'entretien professionnel
- de la réception de la réponse de l'autorité territoriale à la demande de révision
- après communication de son compte rendu d'entretien par l'autorité territoriale, sur avis de la CAP
- de la réponse – ou de la décision implicite de rejet – au recours gracieux, le cas échéant

Le compte rendu de l'entretien peut être contesté directement devant le juge administratif sans que le défaut de demande préalable de révision auprès de la CAP et l'absence de recours gracieux y fassent obstacle.

Problème : je ne sais pas qui contacter pour m'aider ?

contact@unsa-crbfc.eu

Avec les excellents résultats de l'UNSA aux dernières élections professionnelles, notre syndicat a obtenu des représentants du personnel dans toutes les CAP pour mieux vous défendre. Vous pouvez les contacter directement ou faire un email à contact@unsa-crbfc.eu et le représentant du personnel disponible et correspondant à votre CAP vous contactera rapidement.



Le syndicalisme
en positif

J'adhère à l'UNSA

Confronté à un problème, un agent peut traiter seul le sujet dont il est victime, mais le traitement des dossiers est plus bénéfique à cet agent lorsqu'il est défendu par un syndicat crédible.

Même principe pour toutes les revendications : c'est grâce à notre professionnalisme et notre engagement que nous obtenons des avancées concrètes, contrairement à l'ultra-contestation d'autres syndicats qui n'obtiennent rien.

Au Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté, vous avez la chance de pouvoir rejoindre un syndicat apolitique, professionnel et indépendant.

Soutenez cette démarche en adhérant à l'UNSA !

Un syndicat qui informe

Un syndicat responsable

Un syndicat utile

Depuis quelques semaines, des nouveaux adhérents qui ne se reconnaissent plus dans la ligne syndicale de leur syndicat d'origine et veulent continuer à militer en privilégiant la négociation pour faire progresser la situation sociale des agents rejoignent l'UNSA. Ils sont les bienvenus !

Vous aussi :

rejoignez-nous.unsa-crbfc.eu



UNSA Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté

5 avenue Garibaldi - 21000 DIJON - 03 80 44 37 68
4 Square Castan - 25000 BESANCON - 03 63 64 20 36

Ecrivez-nous à l'adresse électronique : contact@unsa-crbfc.eu
Retrouvez-nous sur notre site Internet : www.unsa-crbfc.eu
Adhérez en ligne à l'UNSA : jadhere.unsa-crbfc.eu (plus nombreux, plus forts!)

& suivez-nous également sur les réseaux sociaux :

 twitter.com/unsa_crbfc

 facebook.com/crbfc.unsa **LIKEZ NOUS !** 



BULLETIN D'ADHÉSION

Nom :

Prénom :

Métier / Fonction :

.....

Adresse personnelle :

.....

.....

.....

Adresse du lieu de travail :

.....

.....

.....

Bulletin à envoyer à l'UNSA 5 avenue GARIBALDI 21000 DIJON accompagné de votre **cotisation syndicale** :

par chèque (2 ou 3 chèques qui seront déposés aux dates souhaitées (indications à mettre au dos des chèques)) à l'ordre du syndicat UNSA des agents du conseil régional.

par prélèvements trimestriels (à la fin de chaque trimestre), télécharger le document MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA sur www.unsa-crbfc.eu/mandat/ et y joindre un RIB.

Date et signature :

Catégorie	A	B	C	Retraité
Cotisation annuelle	102 €	88 €	75 €	44 €
Réduction ou crédit d'impôt*	-67 €	-58 €	-50 €	-29 €
Cotisation après réduction*	35 €	20 €	25 €	15 €

* montants arrondis

DÉDUCTION FISCALE - Le versement des cotisations syndicales peut vous permettre de bénéficier d'un crédit d'impôt sur le revenu. L'avantage fiscal est égal à 66 % des cotisations annuelles, dans la limite de 1 % de votre revenu brut imposable. Si le crédit d'impôt excède l'impôt dû, l'excédent vous est restitué par le service des Impôts.

Catégorie : A B C Retraité

Tél. portable :

Email :

Ces deux informations sont indispensables pour vous permettre de recevoir nos alertes et nos informations